Conditions Générales de Vente
Produits au comptoir

Office de Tourisme du Kreiz Breizh
Adresse : 1 place de la République, 22110 Rostrenen
Tél. 02 96 29 02 72 – mail : office@tourismekb.bzh
Représenté par Mme Sandra le Nouvel, présidente de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh,
SIRET : 24220071500074
Immatriculation au registre des opérateurs de voyage Atout France : IM022260001
Garant financier : Groupama Assurance-Crédit & Caution – contrat 4000719229/0
Assureur responsabilité civile professionnelle : AREAS Dommages – police 02209233

Version applicable à compter du 6 octobre 2026

Article 1 – Objet et champ d'application
Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux ventes de produits réalisées directement au comptoir de l'Office de Tourisme.
Les produits proposés à la vente peuvent notamment comprendre : cartes et cartes touristiques, guides et topoguides, livres, jeux, cartes postales, souvenirs, produits alimentaires locaux, et tout autre produit dont la vente a été autorisée par délibération de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh.
L'Office de Tourisme du Kreiz Breizh dispose de plusieurs lieux d'accueil. Les produits peuvent être proposés à la vente dans l'ensemble de ces lieux d'accueil (Bureaux et points d'information touristique, accueil hors les murs, salons et événements).

Article 2 – Prix
Les prix sont affichés au sein de l'Office de Tourisme. Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. L'Office de Tourisme n'est pas assujetti à la TVA pour les opérations concernées. Aucun supplément de TVA n'est ajouté au prix affiché.
Le prix applicable est celui affiché au moment de l'achat.

Article 3 – Commande et paiement
Les produits sont vendus directement à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le paiement peut être effectué par carte bancaire ou en espèces. La vente est conclue au moment du paiement et de la remise du produit au client.

Article 4 – Disponibilité des produits
Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.
En cas d'indisponibilité d'un produit présenté à la vente, l'Office de Tourisme en informe le client.

Article 5 – Échange et retour des produits
Les achats effectués directement à l'accueil de l'Office de Tourisme ne bénéficient pas du droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance.
Les échanges ou retours de produits en parfait état ne sont pas un droit automatique et peuvent être acceptés uniquement à titre commercial, selon les conditions définies par l'Office de Tourisme.
Cette disposition ne fait pas obstacle à l'application des garanties légales prévues par la réglementation.

Article 6 – Garanties légales
Les produits vendus aux consommateurs bénéficient des garanties légales applicables, notamment :

- la garantie légale de conformité ;
- la garantie légale contre les vices cachés.

En cas de produit défectueux ou non conforme, le client peut contacter l'Office de Tourisme afin de faire valoir ses droits.
Le client doit, lorsque cela est possible, présenter le produit concerné ainsi que tout justificatif d'achat utile.

Article 7 – Produits alimentaires
Les produits alimentaires sont vendus dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
Le client doit respecter les conditions de conservation indiquées sur l'emballage du produit.
Compte tenu de la nature de certains produits alimentaires, leur retour ou leur échange peut ne pas être possible lorsqu'ils ont été ouverts ou lorsque leur retour est incompatible avec les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.
Cette disposition ne fait pas obstacle aux droits du consommateur en cas de produit non conforme ou présentant un défaut.

Article 8 – Réclamations
Toute réclamation concernant un produit acheté auprès de l'Office de Tourisme doit être adressée dans les meilleurs délais. La réclamation doit être effectuée par écrit à :
office@tourismekb.bzh – 1 place de la République – 22110 Rostrenen.
Le client est invité à fournir toute information utile ainsi que, lorsque cela est possible, le justificatif d'achat et le produit concerné.

Article 9 – Médiation de la consommation
Après avoir adressé une réclamation écrite à l'Office de Tourisme et en l'absence de réponse satisfaisante ou de réponse dans le délai applicable, le consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation.

Article 10 – Données personnelles
Les éventuelles données personnelles collectées dans le cadre de la relation avec le client sont traitées conformément à la réglementation applicable.
Les informations relatives aux traitements de données personnelles et aux droits des personnes sont disponibles dans la politique de confidentialité de l'Office de Tourisme :
https://www.tourismekreizbreizh.bzh/fr/informations-legales/ .

Article 11 – Droit applicable et règlement des litiges
Les présentes CGV sont soumises au droit français.
En cas de litige, le client est invité à rechercher en priorité une solution amiable avec l'Office de Tourisme.
Le consommateur conserve la possibilité de saisir les juridictions compétentes dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 12 – Acceptation des CGV
L'achat d'un produit au comptoir implique l'acceptation des présentes CGV.

FIN